

CODATU XII

Allocution de Dominique PERBEN, Ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer

Mesdames, Messieurs,

C'est avec plaisir et grand intérêt que j'ai accepté votre invitation à participer à la séance de clôture de la XII^{ème} conférence de la CODATU, organisée à Lyon sur le thème de « la coopération internationale des collectivités locales en matière de déplacements urbains ».

Il me revient de remercier d'abord les deux organisateurs de ce colloque, d'une part, l'Association internationale de la Coopération pour le Développement et l'Amélioration des Transports Urbains et périurbains, ou plus simplement, la CODATU, présidée par mon ami Christian PHILIP, député du Rhône, et, d'autre part, l'autorité organisatrice des transports urbains de l'agglomération lyonnaise, le SYTRAL, présidée par Bernard RIVALTA.

Rôle et missions de la CODATU

Je tiens d'abord à saluer le rôle de la CODATU, pour le développement des transports urbains, comme acteur de premier plan dans le domaine de la coopération entre collectivités de pays des différents continents.

La CODATU se donne pour objectif de promouvoir les actions d'animation et d'échanges scientifiques, techniques, économiques et sociaux dans le domaine des systèmes de déplacements et de leurs relations avec le développement urbain. En favorisant les échanges d'expériences entre les pays émergents, en développement et industrialisés, la CODATU participe ainsi au développement des transports en commun dans le monde.

Par sa composition, la CODATU est, par nature, un lieu d'échanges, puisqu'elle rassemble des représentants du monde de la recherche, des autorités organisatrices de transports, des exploitants, des sociétés d'ingénierie, des industriels, des constructeurs...

Son originalité est de s'appuyer sur les échanges d'expériences entre les collectivités des pays en développement, et celles des pays les plus anciennement industrialisés.

Je suis heureux de fêter avec vous le 25^{ème} anniversaire de la CODATU à Lyon.

Les séminaires de la CODATU en France et à l'étranger et les conférences internationales sont devenus des moments privilégiés et appréciés pour les échanges et les débats entre les représentants des différents pays.

Son douzième colloque est organisé pour la première fois en France, à Lyon. Parmi les raisons de ce choix, je pense qu'il y a la volonté de mettre en avant la qualité de la coopération qui s'est installée entre la CODATU et le SYTRAL.

Cette coopération va permettre à la CODATU de s'appuyer sur la grande expérience et sur la capacité d'expertise acquise au fil des ans par le SYTRAL. Il est devenu, reconnaissons-le, une référence en matière d'organisation et d'exploitation des systèmes de transport, de réalisation de nouvelles lignes de métro, de tramway, de funiculaires et de trolleybus, de financements, d'intermodalité, d'information multimodale.

Transport urbain et développement

Les transports urbains sont un facteur de développement de nos agglomérations.

L'accroissement de la mobilité des biens et des personnes se conjugue avec le développement économique. Mais il y a différentes manières de pratiquer cette conjugaison. Pour faire le bon choix, les enseignements tirés des expériences des pays industrialisés peuvent se révéler fort utiles.

Sur la période des cinquante dernières années, ces pays, portés par la croissance économique, ont d'abord plus ou moins favorisé le développement des transports routiers et l'usage de la voiture individuelle.

Les politiques de développement des transports publics ont été mises en place dans un deuxième temps, dès lors qu'il est apparu que la satisfaction des besoins de mobilité ne pouvait être obtenue dans des conditions sociales et économiques acceptables, par l'usage d'un seul mode de transport dominant.

Les préoccupations en matière d'environnement et de développement durable ont ensuite donné une dimension et une ambition plus larges au nécessaire développement des moyens de transport alternatifs à la voiture individuelle. Les transports urbains y figurent au premier rang.

Ainsi, dorénavant, on sait qu'un développement équilibré des agglomérations, répondant aux besoins de mobilité de leurs habitants doit réduire les nuisances et les pollutions générées par l'augmentation des déplacements.

Pour les pays en développement, c'est tirer parti des expériences des autres pays, c'est éviter les errements que nous avons connu avant eux, leur permettre d'innover, en mettant en place des solutions originales.

Pour ce faire, la « coopération décentralisée » prévue par la loi française a toute sa place.

La « coopération décentralisée »

Le constat général que vous avez dressé de la situation actuelle dans les pays en développement est :

- 1) La fragilité de la place des transports collectifs publics
- 2) Le fort développement des modes de transports motorisés individuels.

C'est une évolution préoccupante, car la maîtrise des déplacements est l'une des clefs du développement urbain, économique et social. Elle implique aussi la maîtrise des pollutions et la réduction de la dépense énergétique.

Pour ce qui concerne l'avenir de notre planète, l'atteinte des objectifs du développement durable et la réduction des émissions de gaz à effet de serre nécessitent impérativement une implication de tous les acteurs dans les différents pays. La coopération entre collectivités locales est un des moyens privilégiés à mettre en œuvre pour obtenir des résultats à la hauteur des enjeux.

En matière de coopération, les collectivités locales françaises se sont fortement investies depuis plus de 20 ans. Il a été rappelé lors de votre colloque que, depuis une dizaine d'années, pour l'ensemble des domaines de compétence concernés, de nombreux accords de « coopération décentralisée » ont été conclus. Les projets engagés vont du développement économique à la mise en place de gouvernances locales, des échanges techniques aux actions de solidarité, en passant par les échanges culturels.

Dans ce contexte, la mobilité urbaine est un enjeu vital souvent placée sous la responsabilité des gouvernements locaux. C'est pourquoi la « coopération décentralisée », qui se développe au travers d'actions de solidarité internationale, comme dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, doit aussi s'étendre à celui des transports urbains.

Par leurs expériences acquises, nos collectivités territoriales, à l'exemple du SYTRAL, ont à offrir un vrai savoir-faire institutionnel, dans les domaines de l'organisation des réseaux, leur mode de gestion, de la planification des déplacements, de la structuration des services, de la formation des compétences...

C'est un fait reconnu que le transport urbain et la mobilité sont devenus des enjeux prioritaires pour le développement durable des territoires. L'expérience montre que les projets les plus réussis sont ceux qui résultent d'une approche pragmatique, au plus proche des réalités locales. C'est particulièrement manifeste dans notre pays : la compétence pour l'organisation des transports publics est du ressort

des collectivités territoriales, autorités organisatrices des transports urbains, départementaux, régionaux et, depuis un an déjà, du syndicat des transports d'Ile-de-France.

Les lois de décentralisation, en accordant des responsabilités nouvelles et des nouveaux pouvoirs aux collectivités locales, ont sensiblement accru leur sphère d'action au moins dans deux domaines particuliers, celui des transports et celui de la coopération.

Les collectivités locales se sont fortement impliquées dans l'organisation des déplacements, domaine devenu aujourd'hui prioritaire pour elles en raison de la modification des rythmes de vie urbains, de la complexité de la circulation, du coût croissant de l'énergie, et de l'augmentation des pollutions urbaines. Elles sont dotées d'outils institutionnels et techniques variés, de la gestion en régie à la délégation de service public, depuis l'exploitation de lignes de bus jusqu'aux réseaux en sites propres. Elles ont fait preuve de créativité, en cherchant à conjuguer développement urbain, revitalisation des centres villes, amélioration de la qualité du service public, et diminution des atteintes à l'environnement.

Les collectivités territoriales françaises sont donc porteuses d'un projet cohérent et efficace pour faire face au défi croissant de la mobilité urbaine.

Les pays en développement ont su mettre en place des solutions innovantes. Le Brésil en est un exemple, avec le développement de l'éthanol, ou avec le réseau d'autobus de Curitiba.

Les échanges entre pays ne peuvent être que fructueux... Et je sais que ce colloque pour lequel la CODATU a fait de la coopération décentralisée dans les transports urbains le thème central, pour présenter les expériences en cours, en débattre ... en a été la parfaite illustration.

En guise de conclusion, je tiens à vous exprimer ici tout le soutien que j'apporte à l'action de la CODATU et je tiens personnellement à vous assurer que les enseignements que je retire de la présente manifestation ne resteront pas lettre morte. Vous posez en effet les bonnes problématiques. Elles relayent les réflexions du Ministère dont j'ai la charge et contribuent à la mise en place de stratégies innovantes pour la qualité de vie dans le reflet du développement durable.

[Retour Menu](#)